



# XBRL France

Groupe Assurance

20 juin 2017

Transforming Business Reporting

**XBRL**<sup>TM</sup> **FRANCE**  
THE BUSINESS REPORTING STANDARD

# Ordre du jour

- Problèmes remises S2
- Problèmes remises RAN
- Évolutions prévues et planning Taxonomie S2 V2.2
- Évolutions prévues et planning Taxonomie RAN V1.1
- Nouveaux reportings
- Points divers

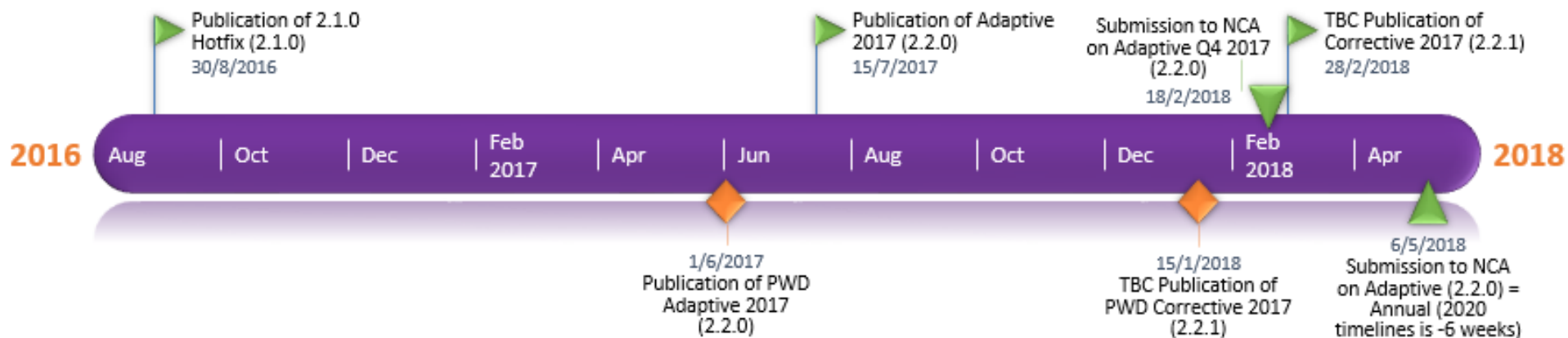
## Problèmes de collecte ACPR / Banque de France

- Problème avec logiciel de validation XBRL
  - Problème de gestion de valeur de dimension typée à xsi:nil
  - Problème de traitement des assertions
- Solvabilité II
  - Quelques assertions désactivées
  - Temps de calcul et d'ouverture rédhibitoires pour les listes de produits financiers et les triangle de liquidation dans les comptes-rendus de collecte (Excel)
    - => Plus de calcul de CRC pour les états S.06 , S.08, S16 et S.19
- RAN
  - Toutes les assertions ont été désactivées

Une nouvelle version du validateur XBRL a été mise en œuvre le 16/06

## Taxonomies Solvabilité II V2.2.0

- Version 2.2 préliminaire (PWD1) publiée le 1<sup>er</sup> juin
- Commentaires attendus avant le 30 juin
  - Reconnaissance par une lettre signée par le directeur exécutif de l'EIOPA, la qualité des contributions des trois parties prenantes (hors NCAs ;-)  
ayant détecté le plus grand nombre d'erreurs (à envoyer à [xbri@eiopa.europa.eu](mailto:xbri@eiopa.europa.eu))
- Version de production prévue mi-juillet



## ***Rappel : Taxonomie SII V2.2 – Remises spécifiques***

- *Trois cas*
  - *Article 35 de la directive SII (fréquence accrue des remises)*
  - *Modification des contrats de réassurance (états S.30)*
  - *Instance d'annulation*
- *Article 35 de la directive SII*
  - *Pas (encore) arrivé en France*
  - *Se conformer aux préconisations de l'ACPR*  
*(actuellement, pour l'ACPR : dates d'arrêté obligatoirement en fin de mois)*
- *Modification de contrats de réassurance (états S.30)*
  - *Reporting ARS V2.2 va être utilisé avec valeur particulière de R100/C10*  
*(Regular / Ad hoc submission : s2c\_md:ei1677)), et date d'arrêté = date de la signature*
  - *Impact sur les contrôles : comment désactiver / paramétrer la sévérité de certains contrôles – réponse à faire lors de la consultation sur la taxonomie V2.2, en juin*
- *Instance d'annulation (ex : erreur ou fusion)*
  - *Risque d'être différente de celle de l'ACPR (attente préconisations)*

## Contenu de la taxonomie Solvabilité II V2.2.0

- Assertions doublées pour remises spécifiques (sévérité)
  - Proposition d'insérer un point d'entrée ARR (Annual Reporting Re-insurance) ne contenant que les états S.30
- Points d'entrée données publiques (APS et APG) dans le cadre de la directive transparence
- État T.99 introduit pour héberger les données en cas de datapoints schizophrènes (mécanisme proposé par ACPR)
- Pas d'utilisation de Extensible Enumerations V1.1 (qui devrait évoluer en version 2.0)
- Assertions pour vérifier le format des identifiants LEI et des codes ISIN (y compris CRC)
- Utilisation d'un mécanisme permettant de désactiver facilement chaque assertion en modifiant la taxonomie
- Des libellés dans toutes les langues devraient être fournies par l'EIOPA avant fin 2017

## Prochaine version de la taxonomie Solvabilité II

- Deux possibilités
  - V2.2.1 – version corrective, publication possible le 15/1/2018
  - V2.3 – version évolutive, publication possible le 1/6/2018
- Nouveautés prévues
  - Utilisation de Extensible Enumerations V2.0
  - Introduction de DataPoint Ids stables (comme l'EBA)
  - Introduction du versionnement dans la base de données

# Taxonomie RAN V1.1

- DPM non encore stabilisé
- Publication version préliminaire maintenant prévue début juillet
- Version de production en septembre



# Taxonomie Solvabilité 1

- Devrait être publiée en même temps que la taxonomie RAN V2.2
- ~15 états prévus

# Taxonomies fonds de pension

- **ACPR**
  - Collecte FRPS (Fond de Retraite Professionnelle Supplémentaire), liée à la loi Sapin 2.
  - S'appuie sur l'ancienne directive IORP I (2003/41)
  - Choix de passer en XBRL non arrêté
- **EIOPA**
  - Les travaux sont menés conjointement entre l'EIOPA et la BCE (les données EIOPA et BCE seront définies dans la même taxonomie, comme pour S2), avec pour objectif de publier une réglementation en 2017 pour collecter les données 2018 en 2019
  - Cette taxonomie alignée avec la directive IORP II (2016/2341)
  - Étude d'impact prévu par l'EIOPA. Choix données individuelles ou agrégées non encore arrêté.

## Taxonomie LCB/FT

- Quatrième directive Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme publiée
- Mise en œuvre à partir du 31 /12/2017 (date d'arrêté)
- Taxonomie LCB/FT V2.0
  - Applicable aux secteurs Banque et Assurance
  - DPM et taxonomie d'architecture Eurofiling (contrairement à la taxonomie V1.22, d'architecture SURFI)

## Évènements passés et à venir

- *Journées XBRL in Europe de juin à Francfort (cf. présentations sur le site Eurofiling : <http://eurofiling.info/2017/> )*
  - *6 juin possibilité d'une réunion EIOPA ouverte aux parties prenantes acceptées (locaux EIOPA)*
  - *7 juin journée XBRL Europe (locaux BCE)*
  - *8 juin journée Eurofiling (locaux BCE)*
  - *9 juin ITDC EIOPA (réservée aux NCAs)*
- **Petit-déjeuner XBRL France prévu le 20 juin, avant l'AG**
- **Réunion de place, fournisseurs de solution et fédération de l'ACPR prévue en septembre (date à confirmer)**
- **Conférence annuelle XBRL France prévue le 21 septembre à Paris**
- **Conférence annuelle XBRL International prévue les 6-8 novembre à Paris**
- **Audio-conférence Eurofiling tous les derniers mercredis du mois à 10h30 +33 (0) 7 55 50 02 62, code 214 866**

Fin